

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT TRENTE-TROISIÈME (533^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 18 FÉVRIER 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13457

Modification de la Politique sur les infractions relatives aux études et sanctions

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** la nécessité de modifier la Politique sur les infractions relatives aux études et sanctions afin de préciser les conditions de recevabilité d'une demande d'appel;
- ATTENDU** la résolution CERC-8986 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification de la Politique sur les infractions relatives aux études et sanctions;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Marie-Isabelle Farinas, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter la Politique sur les infractions relatives aux études et sanctions modifiée telle qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (21/02/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 20 février 2025